

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 12 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 6 AVRIL 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE (à partir de la délibération n°6) - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à la délibération n°5)- Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BASLY-LAPEGUE
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MAUCLAIR
 Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUDOUS
 Mme Valériane ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Madame Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à la délibération n°5)
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI
 Mme France POUDENX qui a donné pouvoir à Madame Marie-Constance BERTHELON
 M. Eric DARRIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Grégory RENDE
 Mme Sarah DOURTHE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : UNION DES VILLES TAURINES DE FRANCE : SUBVENTION 2018

En raison de sa tradition locale ininterrompue en matière de culture taumachique, la Ville de Dax est adhérente depuis de nombreuses années de l'Association loi 1901 'Union des Villes Taurines de France', dite UVTF.

Cette association, d'intérêt culturel local, a pour but de réglementer la pratique des spectacles vivants culturels taurins dans les villes membres, de valoriser et promouvoir cette culture.

L'UVTF mène ainsi des actions afin de relayer, par tous moyens appropriés, l'action et le message des Villes dans lesquelles se déroulent des spectacles vivants culturels taurins pour diffuser et améliorer la connaissance de cette culture.

Depuis 2014, l'UVTF a donc décidé, à l'unanimité de ses membres, la mise en place d'un « plan de développement de défense et de transmission des cultures taurines ».

En effet, pour construire les bases d'un avenir à long terme, il appartient à l'UVTF de bâtir un ambitieux plan de développement de défense et de transmission des cultures taurines, financé par ses membres et les professionnels du monde taurin et mis en œuvre par l'UVTF.

A cet effet, une convention d'objectifs a été signée entre la Ville de Dax et l'UVTF pour les années 2016, 2017 et 2018.

La Ville de Dax s'engage à reverser à l'UVTF, chaque année et pendant la durée triennale du plan les sommes ci-dessous, à savoir :

1 – Concernant les professionnels :

1. 1 % du salaire brut des toreros et novilleros,
2. 1 % de la facture HT de l'achat des toros aux éleveurs,
3. 1 % de la facture HT des fournisseurs de la cavalerie.

2- Concernant la subvention de la Ville de Dax :

Le montant sera établi sur la base de :

0,50 € x nombre de billets vendus en année N – 1 sur les spectacles taurins payants toutes catégories confondues (hors novilladas non piquées).

Il convient donc de fixer la subvention versée pour l'année 2018.

En 2017, le nombre de billets vendus sur les spectacles payants était de 53 715. La subvention pour 2018 sera donc d'un montant de 26 857,50 € (0,50 € x 53 715 billets vendus).

**SUR PROPOSITION DE MADAME DOMINIQUE DUDOUS, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 26 857,50 € à l'Union des Villes Taurines de France,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette subvention.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180412-24-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 13 Avril 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».